

Charte des achats

Globalis fonde son développement sur des principes d'actions et de comportements socialement et environnementalement responsables.

Cette charte a pour ambition de partager les engagements de Globalis vis-à-vis de ses fournisseurs et sous-traitants, acteurs majeurs de sa réussite, et de s'assurer de leur implication dans le développement de relations mutuellement favorables.

Globalis est signataire depuis janvier 2022 de la [Charte Relations fournisseurs et achats responsables](#). Par le biais de ses 10 engagements pour des achats responsables, la Charte participe à la construction d'une relation équilibrée et durable entre les organismes signataires et leurs fournisseurs, dans la connaissance et le respect des droits et devoirs respectifs de chaque partie.

- Assurer une relation financière responsable vis-à-vis des fournisseurs
- Entretenir une relation respectueuse avec l'ensemble des fournisseurs, favorable au développement de relations collaboratives
- Identifier et gérer les situations de dépendances réciproques avec les fournisseurs
- Impliquer les organisations signataires dans leur filière
- Apprécier l'ensemble des coûts et impacts du cycle de vie
- Intégrer les problématiques de responsabilité environnementale et sociétale
- Veiller à la responsabilité territoriale de son organisation
- Le professionnalisme et l'éthique de la fonction Achat
- Une fonction Achat chargée de piloter globalement la relation fournisseurs
- Une fonction de médiateur "relations fournisseurs", chargé de fluidifier les rapports internes et externes à l'entreprise

De par son statut de PME et les spécificités du marché IT, Globalis est particulièrement attachée aux engagements qui suivent.

Relation financière responsable

Globalis respecte les délais de paiement légaux et contractuels. Globalis veille à la fluidité du processus de paiement et informe rapidement ses fournisseurs d'éventuels retards ou litiges. Nous souhaitons que plus de 95% des factures de nos fournisseurs soient réglées dans les temps impartis.

Globalis est conscient des particularités du statut d'indépendant et a mis en place un package dédié :



- Globalis règle les factures à 30 jours de réception de facture.
- L'assurance RC Pro de Globalis couvre les activités des fournisseurs.
- Globalis propose des réductions sur la complémentaire santé grâce à Malakoff Humanis.
- Les indépendants ont accès à notre plateforme "Club Employés" et donc à des offres spéciales et des réductions.

Relations favorables au développement de relations collaboratives

Globalis respecte ses engagements contractuels et veille à conserver un dialogue constant tant avec ses fournisseurs que ses clients.

Globalis souhaite des relations loyales avec l'ensemble de ses fournisseurs et cherche à développer des synergies en termes de compétences et de services.

Globalis recherche une communication bidirectionnelle avec ses fournisseurs quant à la visibilité en termes de commande et de disponibilité.

Enjeux locaux, environnementaux et sociétaux

Globalis veille à créer un tissu de relations qui contribue à sa cohésion et à son développement en veillant aux bons échanges de relations d'affaires avec les fournisseurs, clients et confrères ;

Globalis privilégie les fournisseurs locaux et les circuits courts. Nous souhaitons réaliser plus de 90% du montant de nos achats auprès de fournisseurs implantés en Ile de France.

Globalis prend en compte les enjeux environnementaux et sociétaux lors de ses achats.

Globalis favorise l'investissement et le développement économique au sein de son territoire.

Professionalisme et éthique de la fonction achat

Les acheteurs de Globalis adoptent un comportement éthique et responsable à l'égard des fournisseurs, fait d'une idée partagée de l'honnêteté professionnelle, associant rigueur, impartialité, loyauté et transparence.

Les acheteurs de Globalis sont personnellement engagés à lutter contre la corruption et évitent toute situation susceptible de générer des conflits d'intérêts.



Aucun cadeau, invitation ou avantage de valeur significative (> 100€) ou de nature à susciter un sentiment d'obligé, ne peut être adressé ou reçu. Chaque acheteur devra s'assurer que ces cadeaux ou avantages n'ont été accordés que dans le cadre d'une relation commerciale normale, et non dans le but d'influencer de manière inappropriée une décision à venir.

En cas de différend

Le médiateur « relations fournisseurs » peut intervenir auprès des fournisseurs, des clients ou auprès d'un service interne (achat, comptabilité, juridique...) en cas de différend. Le médiateur peut être contacté à l'adresse mail suivante: mediateur@globalis-ms.com.

Fournisseurs, voici comment vous pouvez nous aider à respecter nos engagements

1. Le fournisseur communique régulièrement avec Globalis et tout particulièrement en cas de changement de ses disponibilités ou de problème avec le client.
2. Dans le cas de facturation au temps passé, le fournisseur saisit chaque jour ses temps de travail sur Fitnet. Il saisit également ses jours de congés.
3. Le fournisseur fait signer le CRA au client final dès le dernier jour du mois
4. Le fournisseur envoie à Globalis avant le 5 du mois la **facture** et le **CRA** de ses prestations du mois passé. Les factures parvenues hors délai, ou sans leur CRA, risquent d'être réglées le mois suivant.
5. En cas de changement de coordonnées bancaires, le fournisseur envoie son nouveau RIB avant le 5 du mois. Ce RIB sera pris en compte pour les paiements non encore programmés.
6. En cas de problème, le fournisseur peut contacter la compta fournisseurs compta@globalis-ms.com.
7. Si le problème persiste, il peut contacter le médiateur mediateur@globalis-ms.com

